



## Permis de grande remise et casier judiciaire .

Par **morti**, le **03/06/2008** à **18:31**

Bonjour,

Je suis sur le point de demander à la prefecture un permis de grande remise .

Quel extrait de casier la prefecture va t'elle me demander ?

J'ai été condamné en 1995 à 6 mois de prison ferme , depuis plus aucune condamnation

.Merci de votre réponse car ce sujet me fais soucis .

Cordialement.

Par **novice43**, le **04/06/2008** à **19:23**

bonjour,

J'ai bien peur que pour ce type de permis, ce soit le casier judiciaire n°3 qui vous soit demandé.

Lisez bien ce qui suit :

Bulletin n°3

Ce bulletin comporte les condamnations les plus graves prononcées pour crime ou délit :

les condamnations à un emprisonnement de plus de deux ans sans sursis ou dont le sursis a été intégralement révoqué,

les condamnations à un emprisonnement sans sursis ne dépassant pas deux ans **si le tribunal en a ordonné la mention,**

les interdictions, déchéances ou incapacités prononcées à titre principal pendant leur durée.

les décisions prononçant le suivi socio-judiciaire prévu par l'article 131-36-1 du Code pénal ou la peine d'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact habituel avec des mineurs, pendant la durée de la mesure.

**Il est possible de demander au juge, soit au moment de la condamnation, soit par une demande postérieure, que la condamnation ne soit pas inscrite au bulletin n°3 tout en demeurant inscrite au bulletin n°1 et au bulletin n°2.**

cordialement,

Par **morti**, le **04/06/2008** à **20:56**

Merci de votre réponse , si le B3 suffit ça ira .  
Cordialement.

Par **novice43**, le **04/06/2008** à **22:00**

bonsoir,

Le B3 mentionne ceci (en fonction du jugement prononcé)

les condamnations à un emprisonnement sans sursis ne dépassant pas deux ans si le tribunal en a ordonné la mention,

Votre condamnation y sera mentionné sauf avis contraire du Tribunal.

Cordialement,